

DECENNIE BORDELAISE

Contrats de co-développement : plus de 1 000 opérations dans les cartons

En peu de temps, la mécanique des contrats de co-développement est devenue le cadre de référence des interventions de la Cub sur le terrain communal. A la fois point d'ancrage d'actions qui intéressent le quotidien des habitants de la Cub et corollaire d'un étage métropolitain où se mûrissent vision stratégique et portage des grands projets.

Un seul chiffre suffit à résumer l'importance de ce dossier qui satisfait aujourd'hui la grosse majorité des maires concernés : 1074 actions sont au total répertoriées pour la période 2012 - 2014 et impliquent une « co-production » Cub - communes, contre 600 pour la première génération de contrats. Autre donnée essentielle : 80 % de ces actions intéressent les métiers traditionnels de la Cub (aménagement de voirie et réseaux divers, aménagement urbain et économique). Ce qui revient aussi en creux à acter la montée en puissance de nouvelles thématiques, qui touchent aussi bien aux questions d'aménagement numérique et d'implantation de commerces de proximité qu'au soutien aux manifestations culturelles, au développement du vélo en ville ou à la mise en valeur d'espaces naturels et à la protection de la biodiversité...

Il faut le souligner : cette nouvelle feuille de route pour les 3 ans à venir est aussi le fruit d'un important travail collectif mené sous la houlette de Françoise Cartron, vice-présidente de la Cub chargée des « relations avec les communes, des contrats territoriaux et du rayonnement de l'agglomération ». Elle découle au bas mot d'une bonne centaine de réunions de travail puisque chaque étape du processus est, en pratique, multipliée par 27. Ce travail de décantation et de clarification des projets comporte une dernière vertu cardinale : il représente un véritable progrès en termes de lisibilité des engagements et de responsabilisation de chacune des parties.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Grattequina : un nouveau terminal portuaire sur la rive gauche

La Cub et le Grand Port Maritime de Bordeaux actent la création d'un septième terminal portuaire implanté à Grattequina, à cheval sur les communes de Blanquefort et Parempuyre. Ce nouveau terminal sera notamment dédié à la manutention de pièces de grande dimension : en clair le chargement de pâles d'éoliennes de 30 mètres - voire 60 et 80 m à destination de l'éolien offshore - dont la fabrication vient d'être lancée par EADS Astrium, en partenariat avec le constructeur français Vergnet. Cet équipement vise également à réceptionner les granulats d'importation maritime, avec une infrastructure capable d'accueillir des navires adaptés. A moyen terme, ce terminal devrait offrir une plus value logistique indéniable pour les diverses entreprises du secteur et permettre de connecter une zone économique en plein développement à la façade maritime.

Un développement en deux phases

Le Grand Port Maritime de Bordeaux a conçu un projet en deux phases : en 2012, aménagement d'une estacade permettant l'exportation de pâles pouvant atteindre 40 mètres d'envergure, puis réalisation de la grande partie du terminal en 2013, afin de permettre l'accostage des navires chargés de granulats et l'exportation de pales de plus grande dimension. La Communauté urbaine acte le principe d'une participation de 1,66 M€ à cet investissement globalement chiffré à 13,7 M€ HT. La Cub interviendra aux côtés de l'Etat (2,96 M€), du FEDER (2,15 M€), du Conseil régional d'Aquitaine (2,61 M€), du Conseil Général de la Gironde (1,40 M€) et du Grand Port Maritime de Bordeaux (2,92 M€).

NATURE

La Cub se porte acquéreur d'une zone humide à Parempuyre

La Communauté urbaine se porte candidate à l'acquisition d'une zone humide de 86 hectares, d'un seul tenant, située dans le périmètre du parc des Jalles à Parempuyre. Cet espace naturel remarquable, lieu d'accueil de nombreux oiseaux, est actuellement cultivé en maïs, avec une gestion hydraulique guère adaptée à la préservation de cette zone humide. D'où le projet d'une restauration écologique de ce secteur et du développement d'activités compatibles avec l'équilibre du marais. Cet ensemble foncier devrait être ainsi divisé en trois parcelles : les deux premières seront louées à des éleveurs bovins, la troisième sera ouverte au public via l'aménagement d'un sentier pédagogique de découverte des marais relié au centre ville de Parempuyre et à une boucle locale de cheminement. Le coût de cette acquisition est estimé à 0,7 M€

COOPERATION INTERNATIONALE

La Cub hôte des rencontres de la coopération décentralisée franco-mexicaine

Ces rencontres se dérouleront les 23 et 24 février prochains au CAPC sur le thème « Promotion des territoires : le défi du développement durable ». Elles s'inscrivent dans le cadre de l'accord de coopération signé par la Cub avec l'état du Guanajuato et la zone métropolitaine de Léon en octobre 2011. Une centaine de personnes sont attendues : principalement des représentants des collectivités et associations - françaises et mexicaines - engagées dans des démarches de coopération décentralisée. Une participation de 30 000 € est votée pour permettre le déroulement de cette manifestation.

MOBILITE

Tramway : deux marchés dédiés à l'installation des mobiliers de station

Les élus communautaires valident l'attribution de deux marchés dédiés à la fabrication et à l'installation des mobiliers de station de la phase 3 du tramway :

- le groupement Cegelec Sud Ouest / MDO France Mobilier se voit attribuer l'installation du « gros » mobilier pour un montant de 1,8 M€HT,
- le groupement Seri / Cassagne se voit confier l'installation du petit mobilier pour près de 0,5 M€HT.

Tram train du Médoc : une convention avec RFF

Les élus communautaires valident le principe d'une convention à signer avec RFF : cette dernière porte sur le financement des études et travaux découlant de la réalisation du Tram Train du Médoc. Il s'agit notamment de préciser les caractéristiques des ouvrages à construire aux abords des infrastructures ferroviaires, les engagements réciproques de chaque partie, les modalités techniques et financières de gestion des nouveaux aménagements... Sur les bases de cette convention, RFF verra ses frais d'études et travaux entièrement pris en charge par la Communauté urbaine. Cela représente une enveloppe de 5,2 M€HT.

Une convention de financement de l'enquête fraude

La réalisation de l'enquête fraude 2011 a été confiée à la société TRYOM, pour un montant de près de 25 000 € HT correspondant à la réalisation de 6 500 enquêtes auprès des usagers du réseau tbc. Keolis Bordeaux participera à cette dépense à hauteur de 9 500 €

Un plan de déplacement pour le secteur Bordeaux Maritime

224 entreprises, soit 16 000 salariés sont potentiellement concernés par l'élaboration d'un plan de déplacement inter-entreprises dans le secteur de Bordeaux Maritime. La Cub est sollicitée à hauteur de 5 000 € par le Club des Entreprises de ce secteur pour étudier la mise en oeuvre d'un PDIE. A terme, celui-ci doit permettre de repenser les modes traditionnels de déplacement domicile/travail et travail/travail en incitant à l'usage de transports alternatifs à la voiture.

URBANISME

Le quartier Châtaigneraie-Arago à Pessac repensé

La Communauté urbaine de Bordeaux participera au projet de renouvellement urbain du quartier Châtaigneraie-Arago à Pessac via l'aménagement des espaces publics de ce secteur - notamment l'avenue de la Châtaigneraie pour 1,2 M€- et le versement d'une aide de 2,5 M€ à Domofrance, (démolition de logements, aide à la construction de nouveaux logements et réhabilitation de 518 logements au titre du Plan Climat).

EAU ET ASSAINISSEMENT

Une adhésion au projet MAGEST

La Communauté urbaine décide d'adhérer au consortium de coopération pour le financement et l'exploitation du réseau MAGEST, dont l'objectif est d'évaluer en continu la qualité des eaux de l'estuaire de la Gironde. Le coût de cette participation s'élève à 22 500 € pour 3 ans.

Des vannes mobiles pour les petites pluies

Objectif : empêcher, lors des petites pluies, un rejet direct des eaux en Garonne. C'est ce qu'on appelle la gestion dynamique du réseau d'assainissement. Le procédé passe par l'installation de vannes mobiles appelées à entraîner une montée des eaux dans les collecteurs, puis leur stockage dans les bassins prévus à cet effet, avant passage par la case station d'épuration. Sur le seul bassin versant de Louis Fargue, la mise en place de ce dispositif permettra d'éviter le rejet direct en Garonne de 4,3 Mm³ d'eau de pluie / an. Coût estimatif : 1,8 M€

SUBVENTIONS

Les élus communautaires valident différentes subventions :

- subvention de 217 000 € au GIP (Grand Projet de Villes) des Hauts de Garonne,
- aide de 101 250 € à l'association « La mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et des ses communes »,
- participation de 27 312 € à l'extension du cimetière communal de Saint Aubin du Médoc,
- allocation de 5,1 M€ à l'A'urba en relation avec le programme prévisionnel de travail 2012.